

Alliance pour l'énergie locale

12 organisations s'unissent pour que
les énergies renouvelables et l'intérêt
local soient enfin indissociables !

Dossier de presse - décembre 2025



UNE ALLIANCE POUR S'UNIR, SE MOBILISER ET CONVAINCRE AUTOUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

L'Alliance pour l'énergie locale réunit 12 organisations engagées dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'énergie, des territoires et de l'économie sociale et solidaire : le réseau Cler, Énergie partagée, le Réseau Action Climat, Enercoop, Energy Cities, France Nature Environnement, Greenpeace, WWF, Le Labo de l'ESS, ESS France, FNCCR, AMORCE.

Cette coalition a été initiée en 2017 par le réseau Cler, Enercoop et Énergie Partagée pour porter dans le cadre des élections présidentielles des mesures en faveur de l'énergie citoyenne. Elle se structure aujourd'hui sous l'Alliance pour l'énergie locale.

Ensemble, 12 structures s'unissent autour des énergies renouvelables locales, leurs principes et leurs atouts, et promeuvent leur essaimage partout en France, à l'initiative des collectivités locales et des citoyen·nes, au bénéfice des territoires et de la transition écologique. Elles portent l'objectif de multiplier par 3 la part des projets d'énergies renouvelables aux mains des collectivités territoriales et des citoyen·nes à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Alliance pour l'énergie locale se mobilise pour obtenir un cadre législatif et réglementaire qui encourage le développement des projets d'énergies renouvelables locales, ainsi que des moyens humains et financiers qui permettent l'acquisition des compétences nécessaires.

Les structures membres :

réseau Cler : Le réseau Cler est une association nationale, agréée pour la protection de l'environnement, qui rassemble près de 300 structures professionnelles de terrain, engagées pour la transition énergétique juste et ambitieuse. Sa raison d'être : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne.

FNCCR : La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...).

WWF France : ONG environnementale créée en 1973, le WWF France agit pour préserver la biodiversité, réduire les pressions sur la planète et construire un avenir durable pour toutes et tous. Avec ses équipes, bénévoles et 200 000 donateurs, l'organisation mène des actions de terrain, accompagne les acteurs publics et privés dans la transition écologique, et sensibilise largement aux enjeux environnementaux.

France Nature Environnement (FNE) : c'est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. FNE fédère plus de 6 200 associations partout en France, dans

l'hexagone et les Outre-mer, défend la nature et promeut des solutions conciliant qualité de vie et préservation du vivant.

Enercoop : Créé en 2005, Enercoop est un fournisseur et producteur militant d'énergie renouvelable, structuré en un réseau de 13 coopératives qui œuvrent à accélérer la transition énergétique aux côtés des citoyen.nes et collectivités.

Énergie Partagée est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France.

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

Le **Réseau Action Climat-France** fédère 27 associations nationales et 10 associations locales, autour de la lutte contre le changement climatique. Il agit à toutes les échelles pertinentes, de l'international au local. Il est par ailleurs le représentant en France d'un large réseau mondial et européen, regroupant près de 1900 membres à travers la planète.

Energy Cities est une communauté de plusieurs centaines de collectivités locales issues d'une trentaine de pays différents. Ce réseau réunit des pionniers et des néophytes de la transition énergétique, des personnalités politiques, et des experts techniques.

ESS France ou Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire est la voix de référence de l'ESS. Elle représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, les Chambres régionales de l'ESS et tout réseaux de l'ESS qui souhaitent s'investir dans ses activités.

Le Labo de l'ESS est un think tank qui construit, par un travail collaboratif et une méthode ascendante, des axes structurants de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires. Ces dernières proposent une autre manière de produire, consommer, épargner, travailler, décider...et répondent aux besoins de transitions économiques, sociales et écologiques.

AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, et de gestion durable de l'eau.

Une Alliance pour soutenir le développement des projets d'énergies renouvelables d'intérêt local

Le changement climatique et ses conséquences imposent de sortir des énergies fossiles et de repenser notre modèle énergétique. L'ensemble des scénarios de prospective en matière de transition énergétique (ADEME, RTE, négaWatt) s'accorde sur la nécessité d'accélérer le développement de toutes les énergies renouvelables. Basées sur des technologies matures, elles peuvent être déployées deux à trois fois plus rapidement que des centrales nucléaires, pour un coût en diminution constante. Elles sont donc incontournables quel que soit le mix énergétique.

Pourtant, la France ne cesse de creuser son retard en la matière. Elle n'a atteint qu'en 2024 son objectif de 2020 fixé à 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie, bien après les autres pays européens. Désormais, la France affiche un objectif de 35 % en 2030, très en deçà des 44 % recommandés au niveau européen.

Les énergies renouvelables sont les seules à offrir des solutions s'adaptant à chaque territoire, génératrices de revenus et d'emplois locaux, pour un coût connu et maîtrisé, et avec de faibles risques pour les personnes et l'environnement. Mais tous les projets ne se valent pas. Lorsqu'ils sont mis en œuvre par des compagnies privées sans qu'un lien soit réellement tissé avec les territoires d'implantation, les retombées économiques pour le territoire restent limitées affectant ainsi la désirabilité des projets.

Aujourd'hui aucun texte réglementaire n'est en vigueur pour s'assurer que les projets soient portés par et pour les territoires. Dans ce contexte, 12 organisations engagées dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'énergie, des territoires et de l'économie sociale et solidaire s'unissent au sein de l'Alliance pour l'énergie locale. Ensemble elles promeuvent un développement des énergies renouvelables indissociable de l'intérêt local, pensé avec et pour les territoires et leurs habitants.

Les énergies renouvelables locales : de quoi parle-t-on ?

L'Alliance pour l'énergie locale défend le développement de projets d'énergies renouvelables portés localement, c'est-à-dire lorsque les citoyen·nes et la collectivité territoriale sont intégrés à la gouvernance. Et ce, dès la genèse du projet pour permettre au territoire de se réapproprier l'énergie et partager les richesses matérielles et immatérielles que ces projets génèrent à chaque étape.

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a largement facilité les possibilités d'investissement des citoyen·nes et des collectivités dans les projets d'énergie renouvelable via les sociétés coopératives ou les sociétés par action. Les collectivités ou syndicats d'énergie portent des projets d'intérêt général en créant des Sociétés d'Économie Mixte (SEM). Ensemble, SEM et citoyen·nes sont les acteurs et actrices de l'investissement dans les énergies renouvelables locales. Ces parties prenantes coopèrent pour s'impliquer techniquement et financièrement dès le développement afin de maîtriser la gouvernance des sociétés de projets, capter et partager les retombées économiques pour le territoire et resserrer les liens avec les habitants et habitantes.

Les projets d'énergies renouvelables locales peuvent également être initiés par un développeur privé qui ouvre le capital aux acteurs locaux (citoyen·nes et collectivités) à minima avant à la fin du développement du projet, à savoir avant la mise en service.

Ainsi, les énergies renouvelables locales ont essaimé dans tous les territoires depuis deux décennies. Expérimentées par des personnes élus localement et des citoyen·nes de tous bords et sensibilités, celles-ci ont démontré leur efficacité, certaines collectivités ayant d'ores et déjà atteint leur autonomie énergétique.

Les énergies renouvelables locales en chiffres* (décembre 2025) :

- 450 projets d'énergies renouvelables locales labellisés Énergie Partagée (label dans le secteur des énergies renouvelables) :
- Plus de 30 000 citoyen·nes et 800 collectivités actionnaires pour un investissement global de près de 70 millions d'euros.
- Pour une production annuelle de 1,7 TWh par an d'électricité et 117 GWh par an de chaleur renouvelable. (soit l'équivalent de la consommation hors chauffage et eau chaude de plus d'1 million de personnes et équivalent à la consommation de chauffage de plus de 250 000 personnes.)
- 178 d'Entreprise Publiques Locales, dont 140 sous forme de Société d'Économie Mixte contre 94 il y a cinq ans.**

*Source : [Énergie Partagée - Les chiffres clés de l'énergie citoyenne](#)

** [Chiffres de la Banque des Territoires](#)

Une législation qui doit être renforcée

Depuis la loi Climat et Résilience de 2021 introduisant les Comités régionaux de l'énergie, la France s'appuie davantage sur les collectivités territoriales, citoyen·nes et entreprises locales pour développer des projets d'énergie renouvelable (électricité, gaz, chaleur) à la fois ambitieux et qui s'inscrivent pleinement dans une trajectoire régionale, le tout en cohérence avec la réalité et le besoin du territoire. La loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023 (loi APER), a quant à elle renforcé le rôle de la commune, et l'implication des citoyen·nes, par l'intermédiaire de consultation locale, pour définir des zones d'accélération. Deux ans après la loi, plus d'un tiers des communes ont rendu leur copie. Cela démontre la volonté des collectivités de participer à la démocratie énergétique. Cependant, les zones d'accélération ne permettent pas d'envisager des projets de qualité et un atterrissage concret. En effet, les communes manquent aujourd'hui de moyens humains et financiers pour s'emparer du sujet et évaluer la faisabilité technique des projets d'énergies renouvelables.

De plus, le décret d'application sur le partage de la valeur relatif à l'article 93 de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables n'a toujours pas été publié près de trois ans après la loi. Il doit fixer une obligation pour certains projets d'énergies renouvelables de financer des projets portés par la commune ou l'EPCI en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique

Pour encourager l'émergence de projets plus démocratiques et transparents, le label "Énergie Partagée" et une charte portée par AMORCE et France Renouvelables et soutenus par l'ADEME permettent de garantir entre autres l'intérêt local du projet et une gouvernance partagée.

Le cadre législatif a été progressivement complété par d'autres briques, la dernière en date étant la transposition dans le droit français des communautés énergétiques, introduites par des directives européennes. Les principes des communautés sont posés dans la loi : gouvernance démocratique, recherche de retombées locales et sociales pour les territoires, lucrativité limitée. Si cette transposition a le mérite de donner une existence légale à la dynamique de l'énergie citoyenne et locale, le cadre doit encore s'étoffer pour être effectif.

L'Alliance pour l'énergie locale demande à l'État de garantir, par un cadre législatif et des moyens financiers et humains, un triplement de la part des projets d'énergies renouvelables aux mains des collectivités territoriales et des citoyen·nes à l'horizon 2030, soit passer de 1,7 TWh à 5 TWh. Pour y parvenir elle propose trois mesures :

- Systématiser le partage des richesses matérielles et immatérielles dans les projets d'énergies renouvelables. Cela passe en priorité par la publication du décret d'application de l'article 93 de la loi APER relatif au partage de la valeur.
- Renforcer les moyens humains et financiers des collectivités territoriales (réseaux régionaux d'accompagnement à l'énergie citoyenne, conseillers et consillères Générateurs...). A titre d'exemple, augmenter le budget du réseau des "Générateurs" porté par l'ADEME de 7,5 millions d'euros permettrait d'assurer la présence de 4 conseiller·es éolien et photovoltaïque par région. Ce nombre de conseiller·es par région est le minimum requis selon l'ACE pour mettre en œuvre les objectifs de la deuxième stratégie nationale bas-carbone SNBC 2 selon l'ACE.
- Développer ou, lorsqu'ils existent, renforcer des incitations pour les projets à gouvernance locale, en particulier dans les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables (modulation tarifaire, obligation d'ouverture au capital, déploiement des *Power Purchase Agreement (PPA)*, ...)

Les énergies renouvelables locales, source de richesses partagées

Les énergies renouvelables ont bénéficié ces dernières années d'améliorations très importantes qui ont fait d'elles des solutions aussi performantes que compétitives. Si ces technologies font chaque jour la preuve de leur efficacité, les projets développés par des collectivités, citoyen·nes et structures économiques locales offrent des avantages sans équivalent. Les énergies renouvelables locales fournissent aux territoires des richesses partagées entre leurs habitants et habitantes. Ces richesses matérielles et immatérielles sont à la fois économiques, démocratiques, sociales et écologiques et interviennent à chaque étape du projet.

Sur le plan démocratique et social : une transition énergétique juste portée par le territoire et ses habitant·es

En remettant les habitants et habitantes au cœur des projets, les énergies renouvelables locales leur donnent l'opportunité de participer activement aux choix énergétiques de leur territoire au même titre que la collectivité (1 personne morale = 1 voix), du type d'énergie à privilégier, du lieu d'implantation des installations et de leur gouvernance. Leur implication garantit donc une meilleure adéquation entre les projets mis en œuvre et les attentes locales. Une fois les projets en activité, les habitants et habitantes restent associé·es aux décisions, dans un souci de transparence et de participation démocratique et ne sont plus seulement consommateurs et consommatrices d'énergie, mais deviennent pleinement acteurs et actrices de la transition énergétique.

Les choix faits démocratiquement par les collectivités et les citoyen·nes sont souvent vecteurs de mieux-être social, via la mise en place de dispositifs de solidarité énergétique en faveur des personnes en difficulté. Ainsi les revenus issus des projets d'énergies renouvelables peuvent permettre de financer des actions de lutte contre la précarité énergétique comme le fait la Communauté de communes du Kreizh Breizh en Bretagne. Les revenus issus des participations de la société Énergies Renouvelables Kreiz-Breizh (ERKB), dont elle est l'actionnaire unique ont permis de financer 35 000 € sur trois ans pour soutenir le programme Slime pour repérer, accompagner et orienter les personnes en situation de précarité énergétique.

Dans une démarche de partage des richesses des énergies locales, les acteurs et actrices impliqué·es peuvent également mettre en œuvre une démarche volontariste pour permettre aux ménages aux revenus modestes de prendre part au capital via l'achat d'action à tarif solidaire.

De tels projets redonnent du sens et de la puissance à l'action collective, et permettent au territoire de s'approprier de manière indépendante et souveraine son avenir énergétique. De nombreuses coopératives citoyennes à la gouvernance de projet d'énergies renouvelables montent par exemple des associations afin de mener des actions de sensibilisation auprès des habitantes et habitants et des scolaires sur les enjeux énergétiques et les leviers à actionner pour baisser les consommations d'énergie. (Par exemple, Citoy'EnR en Occitanie, Atout Vent en Pays de la Loire).

Sur le plan économique : d'importantes retombées locales et une résilience accrue

À l'heure où de nombreuses collectivités en zone rurale ou péri-urbaine sont confrontées à des difficultés budgétaires, les énergies renouvelables locales représentent un véritable moteur de développement économique territorial.

Contrairement aux projets 100% privé et sans partage de la gouvernance avec les habitant·es et la collectivité, les projets avec une gouvernance locale bénéficient au territoire. Un projet d'énergie renouvelable porté localement génère 2 à 3 fois plus de retombées économiques pour le territoire qu'un projet classique. Un tiers de ces retombées proviennent des taxes et loyers issus de l'exploitation des installations d'énergies renouvelables et un autre tiers provient des revenus issus de l'investissement. Ainsi les collectivités sont assurées de revenus stables qui leur garantissent une visibilité financière de long terme particulièrement précieuse en temps d'incertitude économique, et

indispensable pour financer leurs services publics et des projets de transition énergétique et écologique aux bénéfices de tous et toutes. Cela permet notamment à la collectivité de mieux maîtriser sa facture d'énergie en rénovant ses bâtiments communaux grâce à l'argent des énergies renouvelables et aux usager-es de disposer de lieux plus accueillants. C'est ce qu'a fait notamment la Commune de Mutterhsoltz en Alsace en utilisant l'argent généré par la vente de l'électricité de ses centrales hydroélectriques pour rénover son groupe scolaire, sa mairie, sa salle des fêtes et son gymnase au niveau BBC.

Un dernier tiers des retombées économiques provient des contributions à l'économie locale, c'est-à-dire le fait que, lorsque les habitants et habitantes et la collectivité sont impliqués-es dans le projet, ces parties prenantes sont plus enclin-es à faire appel à une main d'œuvre ou des prestations locales aux différentes étapes du projet. Dans le Lot, l'entreprise Mecowood a vu le jour il y a 10 ans à l'occasion du développement du parc photovoltaïque de Brengues par la coopérative citoyenne Céléwatt. Cette entreprise de structures en bois local en circuit très court continue aujourd'hui d'alimenter les projets photovoltaïques avoisinants. C'est donc tout le territoire qui profite de ces emplois durables et non délocalisables.

De plus, les projets d'énergies renouvelables locales sont pensés en favorisant les filières d'approvisionnement de proximité (exemple : panneaux solaires européens plutôt que chinois). Ces projets locaux favorisent alors une croissance inclusive et durable, l'autonomie des territoires, leur robustesse face aux chocs extérieurs et la souveraineté économique.

Sur le plan du cadre de vie : des projets plus respectueux de l'environnement, du paysage et du patrimoine

Certains discours hostiles aux énergies renouvelables dénoncent, parfois à juste titre, des atteintes au paysage et à l'environnement, en s'appuyant pour cela sur des exemples de projets développés de façon peu scrupuleuse. Par nature, les installations d'énergies renouvelables locales offrent des garanties contre ces pratiques qui sont contraires à leur philosophie même. Contrairement à beaucoup de projets privés, souvent standardisés, menés sans véritable concertation, dans les projets locaux, les décisions sont prises par les personnes concernées pour qui la rentabilité n'est pas la seule boussole. Cela permet de concevoir des projets de qualité respectant le paysage et le patrimoine, limitant les nuisances sonores et visuelles, prenant en compte les enjeux de biodiversité et finalement améliorant leur désirabilité.

Intégrer les collectivités, citoyen·nes et associations locales de protection de la biodiversité dans les projets dès les phases amont permet de prendre en compte leurs avis dans les décisions, le choix des sites et les mesures de réduction des impacts environnementaux.

De plus, l'argent généré par les projets d'énergies renouvelables peut permettre de financer des actions de renaturation à savoir : redonner vie à des environnements naturels endommagés par l'activité humaine, favoriser la biodiversité et protéger les cultures grâce à des barrières végétales, améliorer la qualité des sols pour soutenir une végétation saine et diversifiée, restaurer des zones humides cruciales pour la biodiversité et la régulation de l'eau.

Zoom sur des projets exemplaires

Le parc solaire du Génie à Écrouves

Situé sur une parcelle polluée par les hydrocarbures, en friche depuis plus de 25 ans, et coincée entre la ligne de chemin de fer et la nationale qui traverse Écrouves, le parc solaire du Génie a été mis en service en mai 2024 à l'initiative de Pays Terres de Lorraine avec une gouvernance 100% publique et citoyenne composée de la SEM SIPEnR, la SCIC ENergic (Enercoop Nord Est) et Énergie Partagée Investissement et rejoint par la Communauté de communes des Terres Toulaises.



Avec ses 19 500 panneaux, le parc solaire du Génie est le 2ème plus grand parc photovoltaïque d'Europe équipé de modules 100% Français. Le parc solaire de l'Espace du Génie produit à présent 12 800 MWh/an, soit 77% de l'électricité consommée par la commune d'Écrouves.

Lors du développement du projet, le respect de la biodiversité et la préservation de certaines espèces comme la pie-grièche étaient des enjeux majeurs.

Certaines zones ont été sanctuarisées au cœur du projet pour abriter notamment une zone humide et un hibernaculum (refuge artificiel pour les petits mammifères, les reptiles ou les insectes). Des enchevêtrements de branches ont été installés pour recréer des lieux de vie pour les animaux, et des perchoirs à oiseaux installés. Enfin, une haie de 600 mètres composée de végétaux favorables à la biodiversité locale longe le site, et de petites ouvertures dans le grillage entourant l'installation permettent le passage de la petite faune.

Le parc éolien de l'Hyrôme dans les Mauges

370 citoyen.nes du territoire ont investi pour co-financer le parc éolien de l'Hyrôme et détiennent 50 % conjointement avec Énergie Partagée, au côté d'Alter Énergies (30 %) et Mauges Énergies (20 %).



En service depuis juillet 2021 à Chemillé-en-Anjou, le parc éolien de l'Hyrôme compte 5 éoliennes totalisant 12 MW de puissance et vend l'énergie produite à Enercoop. Dans le cadre du partenariat entre le parc de production et le fournisseur coopératif, Enercoop verse une prime de 1 € / MWh au producteur, dédiée à la mise en place de nombreuses actions.

Un parc éolien qui finance des actions de lutte contre la précarité énergétique

Une partie de la rémunération issue de la bonification de l'électricité produite est consacrée à un partenariat avec le Centre-Communal d'Action Social de Chemillé-en-Anjou pour financer des actions de lutte contre la précarité énergétique. Chaque année, 6 000 € sont ainsi reversés pour des interventions sociales, des diagnostics énergétiques auprès des ménages et des actions collectives de sensibilisation (jeu autour des gestes de sobriété énergétique dans la maison, ateliers de sensibilisation sur comment lire une facture d'énergie). En tant que Territoire Zéro Non-Recours, Chemillé-en-Anjou mobilise les Locaux-Moteurs pour aller à la rencontre des personnes et les informer sur les aides auxquelles elles peuvent recourir. Ces personnes qui se déplacent aux domiciles des habitants et habitantes ont été formées au sujet de la précarité énergétique pour détecter des situations et identifier des foyers en difficulté.

Contact presse :

Célia Le Postec

celia.lepostec@cler.org

07 69 95 57 40